

**13 mai 1996, Québec**

**Point de presse après le Conseil des ministres**

Mesdames, messieurs,

Vendredi dernier, le gouvernement canadien a posé un geste sans précédent dans notre histoire. Un geste qui mérite réflexion et auquel il faut réagir avec fermeté, sans précipitation. Pendant la fin de semaine nous avons recueilli divers avis sur la question et, aujourd'hui, le Conseil des ministres a longuement soupesé la gravité du geste fédéral et la nature des actions qui doivent être prises par le Québec. Nous sommes rapidement venus à la conclusion qu'il fallait agir en cette matière avec le sens de la responsabilité première qui incombe au gouvernement des Québécois: la responsabilité de défendre, partout et en tout temps, le droit du peuple québécois à disposer de lui-même. Je dirai d'abord quelques mots sur la signification du geste du gouvernement fédéral. Pour la première fois, le gouvernement d'Ottawa tente de faire répudier le droit fondamental du peuple québécois de disposer librement et démocratiquement de son avenir. L'objectif, très clair, est d'entraver le droit des Québécois d'accéder à la souveraineté en affirmant que les voisins des Québécois ont, non seulement un mot à dire, comme l'affirme Monsieur Chrétien, mais détiennent en fait le dernier mot. En effet, selon la prétention fédérale, pour que les Québécois deviennent souverains, il leur faudrait obtenir la permission de chacune des provinces canadiennes, de Terre-Neuve, à la Colombie-Britannique. Même l'Île-du-Prince-Édouard, donc, aurait le droit d'apposer son veto et d'empêcher ainsi les Québécois de déterminer leur avenir. Bref, le gouvernement fédéral nous dit aujourd'hui autre chose. Il nous dit d'abord que le Canada est un enclos fermé, inflexible qu'on ne peut ni réformer ni changer pour faire au Québec la place qui lui revient. Il nous dit ensuite que ce Canada du statu quo est une prison dont on ne peut sortir. Une prison dont le cadenas est la formule d'amendement. Certains leaders fédéralistes, surtout au Canada-anglais, avaient, par le passé, tenus de tels propos. Au Québec, cette affirmation a été reprise par une frange trudeauiste du mouvement fédéraliste, et s'est trouvé un porte-voix en la personne de Monsieur Guy Bertrand.

Cependant, les chefs politiques fédéralistes s'étaient bien gardés de s'aventurer dans cette voie anti-démocratique. Le chef du camp du Non de l'automne dernier et chef du Parti libéral du Québec, Monsieur Daniel Johnson, affirmait d'ailleurs ce qui suit à l'Assemblée nationale, dans sa réplique au discours inaugural, le 30 novembre 1994. Je le cite: « Il faut noter que les Québécois sont déjà souverains, en ce sens qu'ils choisiront le statut politique du Québec en toute liberté. Pour le Parti libéral du Québec, les Québécois conservent en tout temps le droit et le pouvoir de déterminer démocratiquement le statut politique qui leur convient à l'intérieur du Québec. Nous sommes maîtres chez nous de décider de notre avenir. C'est un droit fondamental que je défendrai ici et partout, en toute circonstance. »

Monsieur Jean Chrétien lui-même, dans son autobiographie d'abord, réitérait le droit des Québécois à choisir de rester dans le Canada ou de se donner leur propre pays. Devenu premier ministre, Monsieur Chrétien a très clairement confirmé qu'il s'agissait là d'une décision politique, qui ne reposait ni sur les juges ni sur la volonté des autres Canadiens, mais uniquement sur la volonté démocratiquement exprimée par les femmes et les hommes du Québec.

Ainsi, cinq jours avant le référendum du 30 octobre, dans une adresse solennelle à la nation, Monsieur Chrétien déclarait, je le cite : « Demeurer Canadiens ou ne plus l'être, rester ou partir, voilà l'enjeu du référendum. » Il ajoutait: « Chers amis, le Canada est maintenant à un moment décisif de son histoire. Et d'un bout à l'autre du Canada, les gens savent que cette décision est entre les mains de leurs concitoyens du Québec. » Fin de la citation.

Le soir du référendum, il confirmait l'importance du geste politique que les Québécois venaient de poser en affirmant, je cite: « En démocratie, le peuple a toujours raison. Ce soir, il n'y a qu'un seul gagnant, c'est lui, le peuple. » Vendredi dernier, cependant, le gouvernement de Monsieur Chrétien a rompu avec cette tradition démocratique. Monsieur Chrétien affirme maintenant que ce sont les juges et les autres provinces qui décideront de l'avenir des Québécois.

Cette rupture, les citoyens du Québec ne l'accepteront pas. Les citoyens du Québec, qu'ils aient voté pour le Non ou qu'ils aient voté pour le Oui, savent qu'ils sont les seuls responsables de leur choix et ils n'accepteront pas que les règles du jeu soient modifiées de l'extérieur pour leur retirer ce droit. Au moment qu'ils se fixeront démocratiquement, ils pourront entreprendre de refaire le choix de leur avenir, dans un sens ou dans l'autre, et ils savent que ce choix leur appartient et sera respecté.

Après le référendum de 1980, le gouvernement fédéral avait unilatéralement confisqué une partie du droit du Québec de gérer ses propres affaires en matière linguistique et en matière d'éducation, notamment. Après le référendum de 1995, le gouvernement fédéral tente maintenant de frapper encore plus fort et de retirer le droit des Québécois à disposer d'eux-mêmes.

Mais il sait que, cette fois, il n'y arrivera pas. Le gouvernement fédéral est conscient de la détermination des Québécoises et des Québécois à ce sujet. Il est surtout conscient que si le Québec était vulnérable en 1980, il est aujourd'hui beaucoup plus fort, beaucoup plus uni, beaucoup plus sûr de lui. Et c'est justement cette force tranquille, cette sérénité, que le gouvernement fédéral veut saper en s'alliant à l'assaut judiciaire de Monsieur Bertrand. Car que se passe-t-il, aujourd'hui, au Québec? Politiquement, d'abord, le Québec respecte les règles démocratiques. Une majorité de Québécois ont dit Non en octobre dernier, le gouvernement québécois respecte ce verdict. Nous sommes une province du Canada, nous payons nos impôts au Canada. Notre loi nous interdit de tenir deux référendums sur le même sujet pendant un mandat électoral, nous respectons cette loi. Nous ne proposons nulle rupture avec la démocratie, nous n'avons pas peur de la démocratie, la démocratie fait partie de nous.

Économiquement, ensuite, le Québec est en train de se redonner des bases saines, est en train d'éliminer le déficit dont il a hérité. Il le fait, en s'appuyant sur un consensus très large de fédéralistes et des souverainistes qui mettent leur énergie et leur bonne volonté dans une cause commune, celle de la prospérité des Québécois. Pour arriver à solidifier les finances du Québec, nous faisons appel à l'effort de tous nos citoyens, équitablement, comme l'ont montré les décisions difficiles mais nécessaires prises dans les prévisions de dépenses du gouvernement, puis dans le budget de la semaine dernière. Socialement, aussi, le Québec a ouvert de grands chantiers qui mobilisent des énergies pour créer, à Montréal et dans les régions, des emplois nouveaux et pour partager l'emploi disponible. Gens de droite et de

gauche, chefs d'industrie et travailleurs sociaux travaillent au coude à coude pour présenter, au sommet de l'automne, des projets créateurs d'emploi. Nous œuvrons aussi à une importante réforme de l'éducation, de la santé, de notre filet social, et nous nous apprêtons à prendre le virage de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Nous vivons cette grande convergence, parce que nous sommes convaincus d'œuvrer pour un projet commun: celui de mettre le Québec solidement sur ses rails pour affronter tous les défis qui pourront se présenter à lui. Celui de la globalisation des marchés, celui de la révolution de l'information, celui, si les Québécois le décident, de la souveraineté. La croisade de Guy Bertrand, auquel le gouvernement fédéral vient de donner une incroyable légitimité, vise à nous faire dérailler de ce programme de gouvernement. Elle vise à mettre en doute, amoindrir, éliminer la détermination du Québec. Elle vise à nous distraire et à brouiller les pistes. Elle vise à diviser et à épuiser et à contenir l'énergie du Québec derrière un verrou judiciaire. Qu'elle est, donc la responsabilité du gouvernement des Québécois? Elle est double. Il n'est pas question de laisser le gouvernement fédéral et son allié Me Bertrand dicter l'agenda politique au Québec. Nous avons du travail à faire, nous avons des emplois à créer, nous avons l'iniquité et la pauvreté à combattre, nous avons un déficit à éliminer. Nous sommes donc toujours dans les mêmes dispositions quant à la tenue d'une élection. Nous gouvernerons aussi longtemps que possible, à l'intérieur du mandat actuel.

Nous savons tous qu'en dernière analyse, le peuple lui-même peut, aux urnes, affirmer péremptoirement son droit à disposer de lui-même. C'est un recours ultime et exceptionnel. Cependant, il existe d'autres façons d'exprimer le consensus québécois sur la question de son droit à disposer de lui-même. D'abord, sur le plan politique, il n'apparaît pas opportun d'aller de l'avant avec la rencontre que le premier ministre du Canada et moi-même devons tenir ce mois-ci. Bien que le Québec ait démontré, ces derniers mois, sa bonne volonté pour des actions bilatérales sur le plan de l'emploi, cette rencontre, au niveau des deux chefs de gouvernement, ne pourrait se tenir dans un climat de collaboration. J'ai demandé aux ministres sectoriels de faire cependant progresser les dossiers en discussion avec leurs homologues fédéraux. Ensuite, sur le plan judiciaire, le gouvernement a donné un mandat clair à ses représentants. Ils affirmeront, devant la Cour supérieure, la suprématie du droit du peuple à disposer de lui-même, que contestent Me Bertrand et son nouvel allié, l'État fédéral. Respectueusement, ils demanderont par conséquent à la Cour de reconnaître qu'il ne s'agit pas là d'une question juridique mais d'une question politique et de déclarer irrecevable la requête de Me Bertrand et du fédéral. Finalement et de façon plus conséquente, j'ai avisé le chef de l'opposition Monsieur Daniel Johnson, et le chef de l'Action démocratique du Québec, Monsieur Mario Dumont, de notre intention de saisir l'Assemblée nationale, pour la première fois de son histoire, d'une motion solennelle. Les représentants du peuple québécois, réunis dans leur assemblée nationale, seront appelés dès les jours prochains à réaffirmer le droit fondamental des Québécoises et des Québécois à disposer d'eux-mêmes. Par ce geste, posé dans l'enceinte parlementaire, nous ramènerons le droit là où il doit être: entre les mains de la démocratie québécoise.

Merci.